Championnats Départementaux Interclubs « séniors+ » 2023-2024

Catégories

Elles concernent les :

- Dames et Messieurs:
  - 35 + nées en 1989 et avant,
  - 45 + nées en 1979 et avant.
  - 55 + nées en 1969 et avant.
  - 65 + nées en 1959 et avant
- Messieurs :
  - 75 + nés en 1949 et avant

Préambule

Le joueur ou la joueuse de toutes les catégories Séniors + **ne peut disputer, dans la même saison sportive, que les championnats d'une seule catégorie d'âge**. De plus s'il ou elle a participé à deux rencontres dans une équipe il ou elle ne peut plus jouer dans une équipe inférieure.

Prise de licence

La saisie des licences est prévue dès maintenant avec une activation au 01/09/2023.
Toutes les joueuses et tous les joueurs des catégories 45, 55, 65 et 75 ans de la liste initiale, **doivent impérativement être licenciés 2024 pour le 17 septembre 2023 pour participer à ce championnat.** Celui-ci commençant en octobre.
Toutes les joueuses et tous les joueurs de la catégorie 35 ans de la liste initiale, **doivent impérativement être licenciés 2024 pour le 24 septembre 2023 pour participer à ce championnat. Celui-ci** commençant en novembre.

Mutations

Les mutations doivent impérativement être effectuées avant l'inscription des équipes.

Inscriptions

- Elles se font via A.D.O.C. ou TENUP. jusqu'au :
  - 17 septembre 2023 pour les 45, 55, 65 et 75 ans.
  - 24 septembre 2023 pour les 35 ans.
- En fonction du nombre d'inscriptions dans chaque catégorie, il y aura des Excellence, première division, deuxième division etc… Il pourra également y avoir plusieurs poules.

Paiement

- Le prélèvement du règlement de l'inscription 52 euros se fera directement par le comité.

Organisation clubs

- Il n'y a qu'une semaine d'écart entre le début de la compétition des 35 ans et celles des autres catégories. Il est impératif de ce fait de bien vous assurez de la disponibilité de vos courts.
- Les clubs devront disposer de deux courts minimums pour inscrire une équipe afin d'effectuer les 2 rotations (voir le paragraphe rencontres).
- Les clubs qui n'ont pas de structure couverte ou qu'un seul court et ne peuvent donc recevoir ne pourront engager qu'une équipe quelle que soit la catégorie d'âge chez les Messieurs et les Dames.
- **Les équipes qui ne peuvent recevoir du fait d'une insuffisance de structure d'accueil ou d'impossibilité temporaire devront le signaler dès la connaissance des rencontres. Ils devront s'assurer avec le club adverse qu'une inversion est possible. Même en cas d'inversion c'est le club déclaré initialement qui devra fournir balles et feuille de matches. En cas de non inversion, ces derniers pourront éventuellement disposer des courts du Comité certains soirs de la semaine**
- **Ils devront en faire la demande auprès du Président de la Commission Séniors + et du référent.**
- L'absence des meilleurs classés dans une équipe ne justifie pas le moindre report puisque le club a la possibilité d'inscrire 15 compétiteurs.

- **Les dates fixées par la Commission pour les rencontres sont impératives. Seule l'impossibilité de jouer en raison d'intempérie peut justifier un report.** Celui-ci devra alors être indiqué par courriel au référent :

- **Francyne Ballandras** (jpf.ballandras@orange.fr) pour les Dames

- **Alain Gayaud** (alain.gayaud@gmail.com) pour les Hommes 35 et 45 ans

- **Vanthang Srey** (vsrey1309@gmail.com) pour les Hommes 55 à 75 ans.

- En précisant :
  - Le nom du championnat,
  - le sexe,
  - la série,
  - la poule,
  - la date initiale de la rencontre,
  - les clubs concernés.

- **La sortie des tableaux sur TENUP. est prévue le** :
  - **Vers le 02 octobre sur TENUP pour les 45-55-65 et 75 ans,**
  - **Vers le 09 octobre sur TENUP pour les 35 ans,**

Si une rencontre pour une raison indépendante du club ne pouvait avoir lieu le jour prévu, vous devez le notifier et prendre contact avec le référent de la catégorie dans les 48 h. après la mise en place des tableaux en ligne sur TENUP comme indiqué ci-dessus.

Rencontres toutes catégories

- Lors de chaque rencontre, le classement des joueurs à prendre en compte est le classement au jour de la rencontre. Par conséquent, les classements des joueurs de la liste ayant servi à la constitution des tableaux seront actualisés lors de chaque parution du classement mensuel. Il est de la responsabilité du joueur, du capitaine et de son club de tenir compte du nouveau classement pour composer son équipe.
- La participation de joueuses ou joueurs « NvEQ » est limitée à un pour le jour de la compétition.
- Chaque équipe est constituée de 15 joueurs ou joueuses maximum avec 3 NvEQ maximum.
- La liste est composée de trois joueurs ou joueuses minimum, sauf en M75 qui comprendra quatre joueurs minimums. Aucun joueur ou joueuses une fois la liste déposée ne pourra être ajouté à la liste initiale et de ce fait .participer à une rencontre. La notion de remplaçant n'existe plus.
- Ne pas mettre dans les listes des joueurs si vous savez qu'ils n'ont aucune chance d'être présents au moment des rencontres.

Constitution des équipes 35, 45, 55 et 65

- **Les 3 meilleurs joueurs ou joueuses de la liste** NE PEUVENT JOUER DANS AUCUNE AUTRE EQUIPE dite inférieure ou supérieure du Comité ou Ligue.
- **Si un club possède plusieurs équipes, il peut inscrire un même joueur dans plusieurs de ses équipes, à condition que les trois meilleurs joueurs ne soient pas communs.**
- Le calcul du poids des équipes se fera sur les 3 meilleurs joueurs joueuses.

Dames et Messieurs 35, 45, 55 et 65 ans

- Elles se déroulent en 3 simples et 1 double. Chaque simple compte un point, le double 2 points. Les joueuses ou joueurs de simples peuvent jouer en double.
- Pour les catégories 35 et 45 ans, les parties de simples sont disputées au meilleur des 2 manches gagnantes puis en cas d'égalité troisième manche (format 1). Pour le double, en cas d'égalité à 6 partout, super jeu décisif en 10 points (Format 2).
- Pour les catégories 55 et 65 ans, les parties de simples et doubles sont disputées au meilleur des 2 manches gagnantes avec application du jeu décisif à 6 partout, puis super jeu décisif en 10 points en cas d'égalité des deux premières manches. (Format 2).
- L'ordre des parties est le suivant : simple n°1, n°2, n°3 et double.
- Les rencontres ne devront pas débuter :
    - Après 17 heures si elles se déroulent sur 3 courts de surface identique,
    - Après 16 heures si elles ont lieu sur 2 courts de surface identique.

Constitution des équipes Messieurs 75

- Possibilité d'intégrer un joueur d'un autre Club du VDM à condition que son classement soit égal ou inférieur au deuxième joueur de la liste et que son club n'ait pas engagé d'équipe dans le championnat du fait du manque de compétiteur.
- Le calcul du poids des équipes se fera sur les quatre meilleurs joueurs. 1+2+(3+4)/2.

Messieurs 75 ans

- Elles se déroulent en 2 simples et 1 double. Chaque simple et double comptent 1 point.
- Les joueuses ou joueurs de simples ne peuvent pas jouer en double. Cela implique 4 joueurs minimum.
- Les parties de simples et doubles sont disputées au meilleur des 2 manches gagnantes avec application du jeu décisif à 6 partout, puis super jeu décisif en 10 points en cas d'égalité des deux premières manches. (Format 2).

- L'ordre des parties est le suivant : simple n°1, n°2, et double.
- Les rencontres ne devront pas débuter :
    - Après 17 heures si elles se déroulent sur 3 courts de surface identique,
    - Après 16 heures si elles ont lieu sur 2 courts de surface identique.

Déroulement des rencontres

Elles doivent avoir lieu sauf impossibilité à déclarer pour :

- **Les Dames** des catégories 55, 45 et 35 ans, **le samedi. Du fait de l'occupation des terrains par les écoles de tennis il sera admis un report au dimanche.**
- **Les Dames et Messieurs** des catégories 65, **en semaine de préférence le jeudi.**
- **Les Messieurs** des catégories 55, 45 et 35 ans, **le dimanche.**
- **Les Messieurs** des catégories 75, **en semaine, de préférence le mardi.**

Arbitrage

Le club visité fournira, à sa charge, un juge arbitre JAE1 minimum pour la rencontre. Le juge arbitre est responsable de l'enregistrement des résultats et du nom des arbitres dans les 24 heures suivant la rencontre. Néanmoins, en cas d'absence de JAE, le capitaine de l'équipe qui reçoit coordonnera la rencontre et sera responsable de l'enregistrement du résultat de la rencontre dans l'application fédérale de TENUP.

Le club visité met à disposition du juge-arbitre un arbitre qualifié pour chacune des parties ou, un superviseur de court ayant la qualification A1 minimum pour l'ensemble de la rencontre, à la charge du club.

Division Excellence : Un JAE de qualification 1 minimum sera désigné et pris en charge par la Commission départementale d'arbitrage pour toutes les finales de chaque catégorie **d'âge**.

Le club visité mettra à disposition du juge-arbitre, un arbitre qualifié pour chacune des parties ou, **pour deux courts contigus** un superviseur ayant la qualification A1 minimum pour l'ensemble de la rencontre, à la charge du club. **Si la rencontre se déroule sur trois courts il faudra trois arbitres de chaises ou deux superviseurs. En cas de défaillance sur l'arbitrage, une feuille d'anomalie sera signifiée par le JAE. La rencontre se jouera obligatoirement afin que les vainqueurs bénéficient de leur victoire, mais l'équipe responsable sera disqualifiée.**

Les joueurs, la composition de l'équipe, **les licences avec l'indication « compétition autorisée »** et la pièce d'identité de chacun devront être présentés au juge-arbitre ou capitaines entre eux, au minimum 15 minutes avant le début de la rencontre.

Saisie des résultats

Le club qui reçoit est responsable de la saisie des résultats sous 48 heures.

Si l'enregistrement n'est pas effectué dans les 48h la rencontre sera déclarée perdue pour le club qui reçoit **et aura une pénalité financière**.

Il est demandé aux clubs de bien enregistrer l'activité des JAE et des arbitres sur TENUP.

Calendriers « Excellence et Divisions »

Les vacances scolaires de la Toussaint englobent trois samedis et dimanches. Ils serviront en cas de report ou d'anticipation.

Dames et Messieurs 35 ans	**Dames 45 et 55 ans Messieurs 45 et 55 ans**	**Dames et Messieurs 65 ans et 75 ans**
1eme tour : 14/15 octobre	1er tour : 07/08 octobre	1er tour : Entre le 09 et 13 octobre
Rattrapage ou anticipation 21/22 octobre	2eme tour : 14/15 octobre	2eme tour : Entre le 16 et 20 octobre
Rattrapage ou anticipation 04/05 novembre	Rattrapage ou anticipation 21/22 octobre	Rattrapage ou anticipation 23/27 octobre
2eme tour : 11/12 novembre	Rattrapage ou anticipation 04/05 novembre	Rattrapage ou anticipation 30 octobre au 03 novembre
3eme tour : 18/19 novembre	3eme tour : 11/12 novembre	3eme tour : Entre le 06 et 10 novembre
4eme tour : 25/26 novembre	4eme tour : 18/19 novembre	4eme tour : Entre le 13 et 17 novembre
5eme tour : 02/03 décembre	5eme tour : 25/26 novembre	5eme tour : Entre le 20 et 24 novembre
Phase ½ finale éventuelle 09/10 décembre	**Phase ½ finale éventuelle** 02/03 décembre	**Phase ½ finale éventuelle** Entre-le 27/11 et 01 décembre
Phase finale : 16/17 décembre	**Phase finale** : 09/10 décembre	**Phase finale** : Entre-le 04/12 et 08 décembre

Dates des finales des différentes catégories

Elles sont indiquées dans le calendrier général ci-dessus.

Montées et Descentes

Le premier de la division est qualifié pour monter dans la division supérieure. En parallèle le dernier descend.

Lorsqu'une équipe qui était l'année précédente en Championnat de Ligue descend en Championnat de Comité elle sera affectée dans la catégorie excellence sauf avis contraire du capitaine. (Si l'équipe change de catégorie d'âge, elle sera affectée en fonction de son poids).

Une nouvelle inscription d'équipe sera analysée et sera si possible, positionnée en fonction du « poids » de celle-ci.

Lieu des phases finales

L'équipe qui recevra sera celle qui possède le meilleur poids. En cas d'égalité un tirage au sort sera effectué.

Litige

La commission Séniors plus traitera toute anomalie de fonctionnement.

Remise des prix

Elle se déroulera au comité fin juin 2024.